
ASSOCIATION DES AMIS DE L'UNIVERSITÉ DE LIÈGE

BULLETIN TRIMESTRIEL

Editorial

Faisant écho à l'article de M. Bohet sur le choix de la seconde langue dans l'enseignement moyen, M. Hardy, préfet des études de l'Athénée de Charleroi, défend une autre thèse. Il estime, pour des raisons pratiques d'organisation et d'utilité subséquente, que c'est au flamand que la préférence doit être donnée.

M. Bohet y répond, en rencontrant les arguments qui lui ont été opposés.

Nous devons à M. Henri Heuse une correspondance échangée entre l'illustre Walthère Spring, alors étudiant à Bonn, et l'avocat Paul Heuse, fils de l'éminent titulaire des chaires de pathologie spéciale et de clinique interne à notre Université, voici plus de soixante ans. Ces lettres nous révèlent le caractère sociable du grand chimiste, avant que la vie n'ait mis des écueils sur sa route.

Le Comité national belge de l'Entr'aide universitaire internationale, désireux de faire connaître le programme de

celle-ci et de faire appel aux bonnes volontés individuelles, s'adresse par la voie de ce bulletin aux Amis de l'Université de Liège pour leur demander leur concours.

La chronique habituelle clôt ce fascicule.

LA RÉDACTION.

Le choix de la seconde langue dans l'Enseignement Moyen

Dans le Bulletin de juillet, M. V. Bohet a consacré à cette question un article où il expose « Les raisons qui militent en faveur du choix de l'anglais comme seconde langue, c'est-à-dire comme première langue étrangère, à étudier dès la sixième de nos athénées et collèges... »

L'objet des lignes qui vont suivre n'est pas précisément de réfuter l'article de M. Bohet, mais bien plutôt d'apporter aux lecteurs du Bulletin un complément d'information de nature à les faire réfléchir et peut-être douter, au cas où ils auraient été convaincus par le très habile et très éloquent plaidoyer du champion de la langue anglaise.

Comme le rappelle M. Bohet « L'article 10 de la loi du 14 juillet 1932 établissant le régime linguistique de l'enseignement reconnaît au père de famille le droit de choisir, en Wallonie, entre le flamand, l'allemand et l'anglais comme seconde langue, dont l'étude sera obligatoire pour ses enfants ».

Que vaut cet article 10 ?

En principe, il est excellent s'il est vrai qu'

Il faut autant qu'on peut obliger tout le monde.

Dans la pratique, il en va tout autrement.

Comme on ne pouvait raisonnablement créer un cours pour un ou deux élèves, il a d'abord fallu décider que le nombre de huit inscriptions (plus tard on a ramené ce

nombre à six) était indispensable pour qu'on instaurât en sixième un cours de seconde langue, flamand, allemand ou anglais.

Songeaient-on qu'un groupe de huit ou six élèves parti de sixième, se réduit après quelques années à deux ou trois unités, voire à une seule? Or, le cours de seconde langue accordé au petit garçon qui entre en sixième, on le lui doit jusqu'à la fin de ses études, fût-il finalement tout seul.

Ce qui vient corser cette situation, c'est que, dans les humanités modernes, l'élève qui a choisi l'anglais comme seconde langue doit apprendre le flamand comme troisième langue à partir de la classe de cinquième, tout comme inversement, à partir de la classe de cinquième, celui qui a choisi le flamand comme seconde langue doit suivre un cours d'anglais, troisième langue. On a donc alors, c'est le cas à l'Athénée de Charleroi, dans la section moderne, des élèves qui ont, si on peut dire, un cours fort de flamand et un cours faible d'anglais, tandis que leurs condisciples de la même classe ont un cours fort d'anglais et un cours faible de flamand. Résultat : dans chaque classe, quatre cours au lieu de deux.

Si, à la suite de la loi du 14 juillet 1932, les parents des élèves entrant en sixième ou en première moyenne s'étaient partagés en trois groupes plus ou moins équivalents réclamant comme seconde langue l'un le flamand, l'autre l'allemand et l'autre l'anglais, on se serait trouvé au bout de deux ou trois ans devant un tel émiettement des cours, il aurait fallu nommer tant de professeurs nouveaux (qu'on n'aurait d'ailleurs pas trouvés) et la confection des horaires aurait présenté des difficultés si inextricables qu'on aurait dû renoncer à appliquer la loi.

En réalité, dans la province de Hainaut, qui compte plus de quarante établissements d'Enseignement Moyen, il n'y a nulle part, à ma connaissance, de « régime alle-

mand » c'est-à-dire de cours d'allemand seconde langue. Dans la majorité des établissements il n'y a pas non plus de « régime anglais » : il n'y a que le régime flamand.

En septembre 1932, un « régime anglais » fut instauré à l'Athénée de Charleroi et dans quelques Ecoles Moyennes des alentours à la suite d'une campagne de presse persistante et accompagnée de visites faites à domicile par des propagandistes qui trouvaient à propos de détourner les petits Wallons de l'étude du flamand, comme si un des meilleurs moyens de nous défendre contre les Flamands n'était pas encore d'apprendre leur langue.

La campagne « pour l'anglais » a repris dans le bassin de Charleroi à chaque rentrée de classe dans les années qui ont suivi, pour cesser brusquement il y a deux ans, et ce pour la raison, je suppose, que ceux qui la menaient en ont reconnu l'inanité ou la stérilité.

Parmi les quelque cent ou cent vingt élèves qui s'inscrivent annuellement dans la septième préparatoire de l'Athénée de Charleroi, nous avons eu pour le cours d'anglais 29 inscriptions en 1932, 20 en 1933, 14 en 1934, 17 en 1935, 16 en 1936, 10 en 1937 et 3 seulement en 1938 (1); c'est-à-dire qu'à l'Athénée de Charleroi comme dans maint Athénée et mainte école moyenne du Hainaut le régime anglais est en voie de disparition.

Il y avait pour toutes les sixièmes latines et modernes de l'Athénée de Charleroi, au début de l'année 1933, 44 élèves ayant choisi l'anglais comme seconde langue : ils sont arrivés à 6 en rhétorique ou en première scientifique ou commerciale. Cela étant on peut deviner ce que sera devenu dans quatre ou cinq ans le groupe de 12 élèves du régime anglais (contre 170 du régime flamand) qui sont actuellement en cinquième.

(1) A l'Athénée de Chimay où le préfet a des sympathies, me dit-il, pour le régime anglais, il n'y a pas eu cette année en sixième une seule demande pour ce régime.

Je n'ai pas besoin de dire les inconvénients qu'il y a à réunir, pour des cours de langue et de littérature, des élèves issus de différentes sections, et en particulier des élèves de grecque-latine et de commerciale.

Je n'ai pas besoin de dire non plus que des cours d'anglais de quatre ou cinq élèves sont plus recherchés des professeurs que des cours de flamand, combien fatiguants ! de 40 ou 45 élèves ; et que la coexistence de pareils cours rend difficile pour un chef d'établissement une répartition plus ou moins équitable des charges de chacun.

Enfin, il y a la question de l'horaire. Une question à laquelle n'ont évidemment pas songé un instant les bons parlementaires qui ont voté la loi.

Dans une même classe, les cours de seconde langue doivent avoir lieu en même temps, ce qui fait que sur l'échiquier de l'horaire, quand il y a plusieurs régimes, c'est à peu près comme si plusieurs pions étaient soudés l'un à l'autre et ne pouvaient être déplacés que simultanément et dans le même sens.

Pour le profane, cette particularité n'a l'air de rien, mais tout homme qui a pâli sur la confection de l'horaire dans un grand établissement d'enseignement sait ce qu'il en est.

Comme je demandais un jour à un de mes anciens condisciples devenu sous-directeur dans une grande école technique, quelles étaient ses attributions, il me répondit : « D'abord je fais l'horaire... » Je n'ai compris que plus tard que ce n'était pas une plaisanterie.

Etablir l'horaire est une tâche extrêmement compliquée, et rien ne la complique davantage et n'oblige davantage à des dispositions irrationnelles (par exemple situer des cours de mathématiques dans l'après-midi) que l'existence d'un double régime linguistique.

Comme la connaissance de l'anglais passe pour faire « plus riche » chez une jeune fille, on eût pu croire que la

propagande en faveur de cette langue réussirait mieux dans les Ecoles Moyennes de jeunes filles. C'est à peine le cas. La section anglaise de l'Ecole Moyenne de jeunes filles de Charleroi est à peine en meilleure posture que celle de l'Athénée. A l'Ecole Moyenne de Gilly pour 12 jeunes filles qui s'inscrivent cette année au cours d'anglais, 80 environ s'inscrivent au cours de flamand. A La Louvière, 4 jeunes filles seulement sur environ 80 ont demandé un cours d'anglais.

Pourquoi le public conserve-t-il sa préférence pour l'étude du flamand ?

M. Bohet écrit : « D'un autre côté je sais d'expérience personnelle que, soit pour des raisons d'ordre sentimental, soit pour des raisons intéressées (complication dans les horaires, etc...) des chefs d'établissement ou leurs délégués font pression sur les parents et leur déconseillent de choisir l'anglais. »

M. Bohet affirme qu'il y a eu des cas de pression et je veux bien le croire puisqu'il l'affirme.

Mais j'affirme de mon côté que je n'en connais aucun, et je pense que s'il y en a eu, ils doivent avoir été rares, isolés et de peu de poids en regard des sollicitations contraires venues de la presse.

La préférence pour le flamand s'explique par un ensemble de faits que voici.

D'abord la langue flamande est beaucoup plus proche de nous. Le peuple l'entend assez fréquemment parler dans la rue, surtout dans les centres industriels; dans les trains, sur les trams, sur les chantiers, les marchés, à la bourse.

Dans le pays de Charleroi comme dans le pays de Liège, pour un « *Englisch spoken* » on trouvera vingt « *Men spreekt Vlaamsch* ». Jusqu'à ces derniers temps des inscriptions bilingues familiarisaient les regards avec l'aspect de la langue flamande.

Fait plus important encore, il y a en Wallonie des milliers et des milliers de familles qui ont en Flandre parents, fournisseurs ou clients. Les relations par trains, trams, autobus, auto-cars sont incessantes et se développent chaque jour. Que l'on songe seulement aux déplacements massifs provoqués le dimanche par les matches de foot-ball !

La Belgique semble devenir plus petite à mesure que les communications sont plus commodes et plus rapides.

La Wallonie presque tout entière (j'excepte la province de Luxembourg et le sud des provinces de Namur et du Hainaut, régions peu peuplées) est en bordure de la région flamande comme la plus grande partie de celle-ci est en bordure de la Wallonie.

Les relations sont particulièrement intenses avec Bruxelles ville française au sommet et bilingue à la base.

Au propre et au figuré, les Flamands nous sont plus proches que les Anglais et aussi leur langue plus proche que la langue anglaise.

Le public a le sentiment qu'au surplus elle nous est plus utile à savoir.

Malgré les lois qui établissent l'unilinguisme en Flandre et en Wallonie, on ne fera jamais croire aux parents qui destinent leur fils aux administrations publiques ou à l'armée qu'il ferait mieux d'apprendre l'anglais que le flamand.

Et voilà toute la raison de l'insuccès du régime anglais. Le public a son idée, qu'il lui serait assez souvent malaisé de justifier, et M. Bohet à la sienne, qu'il défend avec beaucoup de science et de talent. Il y a une sagesse des « simples » qui ne procède peut-être que d'une sorte d'instinct de la conservation, et une sagesse des « habiles » : elles ne se comprennent guère l'une l'autre, n'étant pas dans le même plan.

Quand M. Corin, dans le prochain Bulletin, traitera à son tour du choix de la seconde langue, il trouvera pour recommander l'allemand de très beaux arguments, mais auxquels sont loin de songer ceux parmi les particuliers de Liège, de Verviers et d'Arlon qui préfèrent, pour leurs fils, l'allemand au flamand.

M. Bohet me dira peut-être que si le propre du grand public est d'obéir à des préjugés ou au souci de l'intérêt immédiat, le rôle des Universitaires est de l'éclairer et de le guider en ne tenant compte, dans un cas comme celui-ci, que de la meilleure formation de l'esprit.

Il aurait raison si son plaidoyer était pleinement convaincant, mais ce n'est pas tout à fait le cas.

On lit avec un vif intérêt les pages consacrées par M. Bohet à la structure de la langue anglaise et au rayonnement dans le monde de l'anglais, de l'allemand et du français. Mais on ne peut s'empêcher de faire en des points secondaires ou essentiels de son article, de sérieuses objections.

1) Par exemple, M. Bohet est-il bien sûr qu'« on ne peut guère être considéré aujourd'hui comme un homme cultivé si l'on ne parle et écrit convenablement au moins une langue étrangère mondiale (p. 104). » Ne pense-t-il pas que par exemple dans sa bonne ville de Liège, il y a au barreau, dans la magistrature, l'armée, le corps médical, les grandes administrations, la presse et la politique, des douzaines d'hommes cultivés qui seraient fort empêchés de parler et d'écrire convenablement une langue étrangère mondiale? Et ne pense-t-il pas qu'il en est de même en France, en Allemagne et plus encore en Angleterre?

2) M. Bohet écrit (p. 105) qu'« en général le jeune Wallon moyen ne mord pas au flamand », qu'il y mord « moins qu'à l'allemand et beaucoup moins qu'à l'anglais ». M. Bohet ne prend-il pas un peu ici son désir pour une réalité? et ne parle-t-il pas un peu en partisan? Je pense,

et plus d'un lecteur sera de mon avis, que l'intérêt apporté par les élèves à l'étude d'une langue moderne dépend à peu près exclusivement du savoir-faire du professeur.

3) Enfin, l'argument tiré de la supériorité de la littérature anglaise n'a peut-être pas toute la pertinence qu'il paraît à première vue.

En effet, de quoi s'agit-il dans l'enseignement moyen ? S'agit-il de dérouler devant des jeunes gens de seize ou dix-sept ans le film immense de la littérature anglaise, ou bien, plus modestement, de les amener à la lecture d'une bonne anthologie et de quelques belles œuvres littéraires ?

Quand on examine notre enseignement moyen on s'aperçoit que son principal défaut (et peut-être est-ce aussi le principal défaut de l'enseignement Universitaire) est de pécher par mégalomanie.

Mais quelles que soient les vastes visées des programmes et des manuels, tout professeur qui a l'esprit bien fait se rend très vite compte qu'il convient de préférer un enseignement de formation à un enseignement d'information, et que là est le véritable humanisme.

Cela étant, il faudrait qu'on me démontrât que la littérature néerlandaise ne possède pas de quoi constituer un assez riche florilège et qu'on y chercherait en vain ces quelques belles-œuvres littéraires dont je viens de parler. Je présume qu'il serait plus facile de me démontrer le contraire.

J. HARDY.

A propos de la seconde langue dans l'Enseignement Moyen

Je tiens à remercier M. le Préfet Hardy de l'attention courtoise qu'il a bien voulu accorder à mon article.

Avec lui, je suis disposé à reconnaître que « le libre choix de la seconde langue » peut entraîner des difficultés énormes. Il en a cité quelques-unes; mais comme elles sont d'ordre administratif et que les réformes sont faites dans l'intérêt des élèves et non pour le confort des préfets et des professeurs, je n'ai pas voulu et je ne veux pas m'attarder sur cet aspect du problème. Il me rappelle un peu l'exclamation du chef de gare débordé : « Est-ce que je voyage, moi ? »

J'eusse préféré que M. Hardy attirât notre attention sur une conséquence bien plus grave du libre choix de la seconde langue. Du fait que ce principe ne peut être appliqué partout — et comment pourrait-il l'être dans un athénée de petite ville — un élève peut se voir refuser l'homologation de son certificat d'études moyennes. Je m'explique : admettons qu'un enfant de Liège ait choisi l'allemand ou l'anglais comme seconde langue; au moment d'entrer en quatrième, son père se trouve appelé à résider à Bastogne, ou à Huy, ou à Marche ou à Charleroi, c'est-à-dire en l'une de ces nombreuses localités où le libre choix entre les trois langues n'est pas organisé et le flamand est obligatoire; du coup l'enfant se trouve exposé à ne pas pouvoir obtenir l'homologation de son certificat, puisqu'il n'aura pas suivi le cours de seconde

langue pendant le nombre d'années requis par la loi, à moins que le père ne se résolve à faire le sacrifice moral et pécuniaire de se séparer de son enfant et de le laisser à l'athénée de Liège.

Mais cela signifie-t-il que le principe du libre choix doit être abandonné? Non, parce que, dans les circonstances actuelles, son abandon se ferait en faveur du flamand; et, pour les raisons culturelles que j'ai indiquées dans mon article — les seules qui, pour moi, aient une réelle valeur — mieux vaut encore la situation actuelle. Entre deux maux, je choisis le moindre.

En somme, toutes ces considérations prouvent que le libre choix, en pratique, existe à peine. Je reste convaincu que l'accroissement du nombre d'élèves qui choisissent le flamand prouve tout simplement que le flamand pèse d'un poids de plus en plus tyrannique, insupportable et néfaste sur l'économie wallonne. Si tant de pères de famille choisissent le flamand pour leurs gosses, c'est qu'ils y sont contraints surtout par des motifs d'intérêt pratique, plutôt que d'intérêt culturel. Si j'étais préfet de l'athénée de Chimay je me garderais bien de dire que j'ai des sympathies pour le régime anglais. Cela pourrait nuire à mon avancement. Les autorités ne défendent-elles pas aux chefs d'établissements moyens d'éclairer les parents sur la valeur du principe du libre choix? Naturellement, l'application de cette mesure dépend un peu du ministre qui se trouve à la tête du département; mais les ministres passent, et l'administration reste.

Je ne suivrai pas M. Hardy sur le terrain des matches de football, des devantures de magasins où « men spreekt vlaamsch », etc. Je ne le suivrai pas non plus sur le terrain linguistique, notamment lorsqu'il prétend que la langue flamande est plus proche du français que la langue anglaise... à moins qu'il ne veuille faire allusion à certain dialecte

flamand que tout wallon comprend et qu'on parle dans les quartiers de la Ville Basse, à Bruxelles. Qu'il dise que « la langue flamande est plus utile », et je me sentirai assez disposé à le suivre, bien que le mot « utile » soit pris ici dans un sens qui m'étonne un peu quand je lis — avec une approbation enthousiaste — l'avant dernier alinéa de son article. Je veux bien aussi concéder que j'ai eu tort d'écrire qu'« on ne peut guère être considéré aujourd'hui comme un homme cultivé si l'on ne parle et écrit convenablement au moins une langue étrangère mondiale ». Je crois cependant que les « douzaines d'hommes cultivés » auxquels M. Hardy fait allusion préféreraient parler et écrire l'allemand ou l'anglais que le flamand (s'ils le peuvent) à moins que des considérations d'ordre pratique ou sentimental ne dictent leur jugement. Et cependant je suis le premier à reconnaître la valeur formative de beaucoup d'œuvres flamandes ou néerlandaises.

Mais je maintiens « qu'en général le jeune wallon moyen ne mord pas au flamand, ou qu'il y mord moins qu'à l'allemand, et beaucoup moins qu'à l'anglais ». Je ne parle pas ici en partisan; j'ai pour le prouver le témoignage de mon expérience de professeur de l'enseignement moyen et de l'enseignement supérieur, expérience qui, hélas, commence à peser sur moi. Je suis trop modeste pour croire que tous les professeurs d'anglais ont « plus de savoir-faire » que leurs collègues de flamand. Et puis, ce ne serait pas vrai.

En somme, ce problème ne pourra être résolu que lorsqu'on aura expérimenté — je ne dis pas « créé » — cette section d'humanités modernes à base humaniste, dont la formule avait été décrite et analysée dans ce Bulletin (avril-juillet 1934) par mon collègue A. Corin. Ce qu'il y a de décevant, c'est que les projets de réforme quels qu'ils soient — qu'il s'agisse de déassements intellectuels, de travaux dirigés, de libre choix de la seconde langue, ou d'une orga-

nisation nouvelle de nos humanités traditionnelles — ne sont jamais expérimentés sérieusement, scientifiquement avant d'être adoptés ou refusés. Faut-il dès lors s'étonner si notre enseignement national marque le pas ?

Ce qui est aussi décevant, c'est de constater qu'une grande majorité de nos jeunes gens entreprennent des études universitaires — et ce sont là les seules qui m'intéressent pour l'instant — en ignorant totalement l'allemand ou l'anglais. Il n'est pas un pays au monde où cette déficience soit possible ou admise.

Ce qui est encore plus décevant, c'est de constater que toute réforme est arrêtée par des considérations d'ordre confessionnel ou d'ordre linguistique. La misère des misères c'est que dans notre pays il y a non seulement deux langues, mais encore deux enseignements, l'un dit libre, et l'autre dit officiel — et l'un, souvent, arrête l'autre. Et ce que je dis ici tout haut, tout le monde le pense tout bas.

Mais je ne reste pas moins reconnaissant envers M. Hardy de m'avoir accordé une attention aussi aimable.

V. BOHET.

Walthère Spring étudiant liégeois à Bonn

A la fin de 1872, l'Université de Bonn compta, au nombre de ses étudiants deux fils de professeurs à la faculté de médecine de Liège.

L'aîné, âgé de 24 ans, porteur du diplôme d'ingénieur, fréquentait les laboratoires des Clausius et surtout d'Auguste Kékulé. Le benjamin, de trois ans plus jeune, avocat, inscrit à la liste des stagiaires, perfectionnait ses connaissances linguistiques et étudiait le droit romain.

Les relations de leurs pères, l'éloignement de leur chère ville de Liège, les rapprochèrent : une solide amitié naquit entre eux.

Quand, en janvier 1873, le disciple de Cujas revint se mettre à la disposition de son patron, une correspondance régulière s'échangea entre Walthère Spring et Paul Heuse.

Nous pensons devoir en publier des extraits car elle révèle la mentalité si originale du grand chimiste liégeois.

Vainement y cherchera-t-on les lointains prodromes de « cette espèce de misanthropie qui vint assombrir les derniers temps de sa vie ». (1)

Ecrivant à un juriste, Spring parle peu de ses préoccupations scientifiques. Mais nous pouvons cependant donner des aperçus sur :

(1) Max Lohest. Discours prononcé à la commémoration W. Spring, le 21 février 1924. (*Liber Memorialis*, p. 71).

Sa vie de laboratoire

Dans sa première lettre (21 janvier 1873), voici comment il s'excuse d'une réponse retardée : « J'ai pour le moment des occupations très sérieuses non seulement au laboratoire mais encore au dehors du laboratoire. Je crois que je tiens un nouveau corps par la queue (c'est du moins l'avis de Kékulé) et tu sens qu'en de pareilles circonstances, je brûle du désir de tirer l'affaire au clair, le plus tôt possible. »

Le bruit avait été répandu par les journaux allemands et *Le Journal de Liège* s'en était fait l'écho, que Kékulé allait quitter Bonn « pour occuper à Munich, la chaire qu'avait Liebig ».

Répondant à une demande de précision de son ami, le 25 mai 1873, Spring lui mande : « Kraft a demandé à Kékulé s'il avait l'intention de quitter Bonn. Ce dernier lui a répondu qu'aucune offre ne lui avait encore été faite dans cette direction, ce qui fait qu'il est possible que jusqu'à présent ce ne soit encore qu'un bruit de journaux. Toutefois, je crois que lorsque Kékulé recevra une invitation officielle à succéder à Liebig, il plantera là Bonn, avec amour, délice et orgue. »

Cette perspective ne réjouit guère son élève. Il ajoute, en effet : « J'avoue que cela ne fera pas tout à fait mon affaire car, dans ce cas, je devrai le suivre à Munich. Ce n'est pas qu'un séjour à Munich ait quelque chose de repoussant en soi, je m'y rendrai au contraire avec plaisir, mais cette ville est la plus malsaine de l'Allemagne, le typhus y est en permanence et s'adresse surtout à ceux qui n'ont pas vu le jour à Munich, or, qui ne soigne pas l'enfant de sa mère n'a pas raison sur terre ».

Pour consoler son ami qui lui avait avoué la perte d'un procès, il le blague (lettre du 29 juin 1873) en soutenant que « perdre » est le fait de toutes les professions : « J'ai

perdu non pas un procès mais un atome de soufre et j'ai dû chercher jusqu'à ce que je l'eusse retrouvé... et cette recherche m'a fait beaucoup de bien. »

L'époque des vacances approche et ce temps de repos permettra peut-être aux amis de se revoir. Le 17 juillet 1873, Spring indique ses craintes de ne point voir se réaliser cette heureuse perspective : « Si je n'avais rien à faire ici, je raboullerais (*sic*) le plus tôt possible mais, comme au contraire, j'ai des flottes d'ouvrage sur le corps, sur les bras et sur les reins, je ne m'en irai que le plus tard possible. C'est bête mais c'est comme cela. Je dois travailler comme un nègre au laboratoire de chimie afin d'achever, ce mois-ci encore, un travail que j'ai commencé et qui n'est que la suite d'un autre que l'Académie de Bruxelles fait imprimer pour le moment ⁽¹⁾. De plus, j'ai fait construire un appareil de physique à l'effet de faire une force dans cette direction aussi. Cela a botté à Clausius qui m'a offert de me faire payer par le cabinet ce que cela coûtera à condition qu'il y ait succès. Il faut donc que de ce côté aussi je pousse un peu à la roue.

Tu vois que je suis bien logé. N'en verse pas des larmes de crocodile... »

Son maître Kékulé avait été frappé par la mort presque subite de son collègue, l'anatomiste Max Schultz. L'autopsie avait révélé plusieurs perforations intestinales. Ce décès inopiné, le 29 janvier 1874, provoqua de la part de Spring, les réflexions suivantes : « M. Kékulé a été très affecté de cette mort. Il paraît qu'il est menacé de la même fin que Schultz. Ton père te dira si c'est possible ou non. Ce qui me semble peu croyable c'est qu'on puisse prévoir une maladie qui nous emporte si rapidement quand elle se déclare. »

(1) Quelques faits pour servir à l'étude de la constitution des composés oxygénés du soufre. *Bull. de l'Acad. royale de Belg.* 2^e série, XXXVI, pp. 72-82.

Note sur la constitution de l'acide hyposulfureux. *Ibid.*, pp. 196-205.

La même missive apporte la nouvelle du suicide d'une étudiante russe « qui travaillait au laboratoire de chimie depuis l'été dernier ». Après avoir narré les circonstances de l'empoisonnement au cyanure de potassium.... d'ailleurs volé au laboratoire, Spring commente l'événement : « Ce qu'il y a de singulier, c'est que ces cas de suicide deviennent très communs maintenant parmi les femmes qui étudient. Selon Koutschoff (un russe qui travaille au laboratoire) *la moitié* de ces femmes finiraient par là ? Si ce point était avéré, cela prouverait à l'évidence que l'émancipation de la femme n'est qu'une utopie. »

Délibérément, Spring s'abstient de parler de ses travaux. Voici comment il s'en explique, le 22 février 1874 : « Je pourrais bien donner des nouvelles du ou plutôt des laboratoires qui, eux du moins, présentent chaque jour de grands changements, mais je crois que je serais mal venu si je m'avisais de t'inonder d'une prose imprégnée de toutes les senteurs que la chimie a engendrées. »

Le dernier écho de la fréquentation par Spring du laboratoire de Kékulé, lui aussi daté du 22 février 1874, prend l'allure d'un fait divers :

« Il y a eu, samedi dernier, un beau spectacle au laboratoire, 10 kg. d'éther se sont enflammés d'un coup, sans qu'on en sache la cause à l'heure qu'il est. Le flacon dans lequel ils étaient renfermés, s'est brisé et toute une mer de feu a inondé le laboratoire. Je n'ai jamais vu une flamme aussi haute que celle-là. Il y a eu un sauve qui peut général et rapidement exécuté ce qui n'a pas empêché que la moitié d'entre nous n'ait hérité d'une figure toute noire de suie. Il a fallu laisser brûler car, vouloir éteindre de l'éther, une fois que celui-ci s'est mis en tête de brûler, serait un non-sens énorme. Lorsqu'il a eu fini ses manières féroces, le laboratoire lui-même flambait, mais il n'a fallu que quelques instants pour éteindre tout. Somme toute, il y a un demi-

plancher brûlé, une table, 6 à 7 armoires et 3 ou 4 autres roussies, et une perte de 200 ou 300 francs de produits et d'instruments. Tout cela a été l'affaire de 10 minutes. Si cela était arrivé une demi-heure plus tard, alors que le laboratoire aurait été vide, je serais en vacances maintenant, car la salle entière aurait disparu. »

Logements estudiantins

A son retour à Bonn, à la fin des vacances de Pâques, le 1^{er} Mai 1873, Spring décrit sa nouvelle installation : « Je suis arrivé seul et entier à Bonn, où j'ai changé de domicile, Je reste actuellement Meckenheimerstrasse, 40, second étage, 3^e porte à droite, J'habite un palais, relativement à mon ancien pigeonier : deux grandes chambres, dans une grande maison, dans une grande rue, que veut-on de plus ? »

Un an plus tard, le jeune chimiste déménage. Le 30 mai 1874, il l'annonce en ces termes : « Je suis perché Beethoven Strasse, 32, chez M. Wrede, apothicaire retiré, car, ici, les apothicaires se retirent après quelques années d'exercice. Leur nombre étant limité, ils n'ont pas de concurrence illimitée à craindre et sont encore plus voleurs qu'ailleurs. Donc, ils se retirent... Mon quartier est très bien. C'est à la campagne. La Beethoven Strasse est parallèle à la Baum-schuler Allee, que tu connais, et conduit dans les plaines d'Endenich. Pour te donner une idée du calme qui règne dans mes parages, je te dirai que la semaine dernière, j'ai vu pour la première fois dans ma rue, une voiture et encore s'était-elle égarée. »

Le météorologue facétieux

Le 21 janvier 1873, Spring, très en verve, donnait cet amusant bulletin du temps de la semaine écoulée : « Nous

jouissons pour le moment d'un temps splendide dont voici le bilan en deux mots :

Dimanche.....	Grand vent
Nuit de dimanche à lundi..	Orage mirobolant
Lundi	Grêle et pluie
Mardi	Pluie, neige et vent
Mercredi.....	La fin du monde, sans doute.

La vie estudiantine

Spring et ses amis, Jules Denis et Bruylants, se retrouvaient habituellement chez Voss ou Am. Hof 3. Mais ces établissements étaient si familiers à ces jeunes gens que, dans leurs lettres, ils se bornent à en rappeler le souvenir sans plus.

Les manifestations tapageuses de la vie estudiantine alimentent la chronique de Spring. Ainsi, le 21 janvier 1873, écrit-il : « Il y a eu hier un Fattelzug gigantesque en l'honneur d'un professeur à l'Université. On peut estimer que plus de 400 étudiants armés de torches enflammées (bien entendu) composaient le cortège. Ils ont parcouru toute la ville de Bonn, musique en tête, et chantant le *Gaudeamus igitur juvenes dum sumus*. C'était un spectacle très joli. »

L'augmentation du nombre des étudiants inquiète Spring. Le 1^{er} mai 1873, il le marque par cette phrase : « Le nombre des élèves de l'Université a augmenté, ce semestre, d'au delà de 100; je ne sais à quoi cela tient, mais je crois que l'École des Mines de Liège ferait bien d'appliquer la recette, si elle ne veut se voir obligée à fermer boutique un jour. » La recette, quelques années plus tard, allait être la valeur de son enseignement à la faculté des Sciences.

Le 25 mai 1873, les duels d'étudiants retiennent son attention : « Les étudiants de Wurzbourg sont venus donner une fameuse tripotée à ceux de Bonn. Il y a eu cette semaine des flottes de *mansurs* et des flottes de blessés, mais ce qui

est dégoûtant, c'est qu'il y a quelques blessés qui sont arrangés d'une façon transcendante, l'un d'eux, entre autre, a reçu successivement quatre coups de rapière dans la joue gauche, si bien qu'au quatrième coup, il y a un morceau de la susdite joue qui est tombé. Comment guérira-t-on cela ? Je ne connais rien à l'art de guérir mais je me hasarde pourtant à dire que voilà une blessure qu'il sera difficile de fermer. »

Spring lui aussi se livre à des exploits, mais combien plus anodins. Il s'en vante modestement, le 8 juin 1873 : « Un ancien ami, Clément Brandebourg, que tu connais sans doute, est arrivé mercredi dernier à Bonn, venant de l'Autriche, nous avons rigolé la fin de la semaine ensemble et je dois dire que jeudi soir ou plutôt vendredi matin, nous avons fait quelques exploits. Tu sais ou tu ne sais pas qu'on rebatit l'hôtel Brann, ce qui veut dire qu'il y a des échafaudages contre le bâtiment, des treuils et des cabestans ; or, voyant cela nous nous sommes sentis tous les quatre (Bruylants était le quatrième) — Spring néglige d'indiquer la personnalité du troisième qui d'après le contexte aurait été Jules Denis — pris d'une ardeur guerrière et nous avons résolu de démolir tout ce qui était là, molli (*sic*). Nous nous sommes d'abord emparés du cabestan et nous l'avons porté au bout de la rue. Nous faisons trop de bruit, malheureusement, et les veilleurs de nuit sont arrivés, ce qui a calmé notre ardeur et nous avons détalé au plus vite. Le lendemain matin, nous sommes arrivés à temps pour voir comment les ouvriers chargeraient le cabestan sur un petit chariot, pour le ramener au bercail ; ainsi ce qu'ils avaient besoin de transporter au moyen d'un véhicule, nous l'avions transporté, sans gêne, sous le bras ; il faut réellement croire que l'enthousiasme donne des forces surnaturelles. »

Le carnaval a grande importance en Allemagne. En 1874, Spring en fut le témoin. Ces réjouissances lui fournirent

le sujet de deux paragraphes de sa lettre du 22 février.

« Nous avons eu, il y a huit jours, le carnaval, ça a été une belle occasion pour moi de rester à la maison. Je me suis enfermé dans ma chambre pendant les trois fameux jours et je n'en suis sorti que pour manger. Le reste du temps j'ai fait des x. Les gens de la maison m'ont demandé le mercredi si c'était par conviction (Grundsatz) que j'étais si sage.

» Le carnaval n'a du reste été qu'une pochade très piètre. Beaucoup de voyoucratie, des cris et des hurlements pendant le jour et des batailles pendant la nuit. Ces allemands ne peuvent réellement pas s'amuser sans se battre. Même masqués ils ne comprennent pas la plaisanterie. Ainsi, j'ai vu sous mes fenêtres, la scène suivante : un individu masqué en paysan, traverse la rue, un autre l'appelle du nom de son costume, c'est-à-dire Baüer ! Baüer ! Le premier se fâche et dit qu'il n'est pas un Baüer et qu'il ne permet pas qu'on l'insulte. Pourquoi diable se masque-t-il alors en Baüer ? Bref, l'affaire a fini par une bataille. Est-ce assez bête ? »

Nul ne contredira cette conclusion.

Le mal du pays

Au fond, la vie à Bonn, en dehors de l'Université, n'enchanté pas Spring. En voici des preuves : « Le port de mer qu'on connaît généralement sous le nom de Bonn est toujours remarquable par la variété de toutes sortes de choses qu'il veut offrir à tous ses habitants. Le laboratoire, l'université, c'est toujours la même chose pour changer. Je ne m'y ennuie pas, à la vérité, mais, d'un autre côté, je ne bondis pas de joie et je ne me trémousse pas de plaisir non plus. » (Lettre du 15 février 1873).

Le 3 août 1874, même appréciation : « Notre correspondance, pendant cet été, n'a pas été très bruyante. Ma foi,

la faute n'en revient qu'à Bonn lui-même. Ce trou est si calme et si dépourvu d'événements de n'importe quel genre, qu'il est impossible, même au bout de trois mois, de rassembler les matériaux d'une seule lettre. »

C'est là une variante du même refrain, dont une version analogue avait été donnée le 29 juin 1873 : « Le port de mer connu sous le nom de Bonn est le plus monotone de tous les endroits de la terre, un jour se passe comme l'autre sans rien apporter de différent. Et pourtant, nous sommes en été... le temps est beau pour la saison. On pourrait aller se promener, on pourrait, oui, mais on ne le fait pas et pour plusieurs raisons. La première c'est que Bonn, si bien situé, ne présente aucune promenade (tu dois l'avoir remarqué quand tu es venu ici); quand je dis aucune promenade, cela veut dire aucune promenade à faire un dimanche en une après-dînée. Il faut partir d'ici, le matin, en bateau ou en chemin de fer et se faire conduire au diable. Cela sent trop un voyage et on se garde bien de le faire. Combien je regrette les dimanches passés à Liège. Là, au moins, après une demi-heure de marche, on se trouvait quelque part et, quoiqu'on en dise, ce quelque part n'était pas à dédaigner même en comparaison de tous les Siebengebirge du monde. Je crois que tu es de mon avis sur ce point. »

Son amour du Pays de Liège, Spring l'exprime encore dans la même lettre : « Avant de clore mon grimoire, je te demande encore ceci : Tu m'annonces que tu te réserves d'aller voir, pendant les vacances, le cours supérieur de l'Amblève, ne serai-je pas de trop ? Je ne réponds de rien, mais il se pourrait qu'une bonne promenade dans nos vieilles Ardennes me fasse faire l'école buissonnière. »

Nous ignorons si Spring succomba à la tentation. Pour que l'étudiant modèle hésitât à délaisser pendant quelques jours ses chers maîtres Kékulé et Clausius, il fallait que l'attrait du sol natal fut bien fort.

Les amis

Les lettres de Spring révèlent son affection solide pour son « cher Paul » et aussi pour ses compagnons de travail Jules Denis et Bruylants ⁽¹⁾. Après leur départ de Bonn, ils annoncent un retour de courte durée. Spring appelle l'avocat pour qu'il se joigne aux trois chimistes. Il le fait en termes impératifs et pittoresques, le 30 mai 1874 : « Il faut que tu viennes avec, nous passerons ici quelques jours au grand complet

Cusène Tonton

Nos arons bon

et nous visiterons tous les endroits enchanteurs du Rhin. »

Revenu à Liège, Spring partagera toute son amitié entre les membres du Cercle du Vendredi et ce jusqu'à sa mort. Félix Putzeys, Fernand Schiffers, Auguste Swaen, Désiré Closon et Paul Heuse l'y considéraient comme le plus grand d'entre eux. Quand ils avaient dit : « Walthère », avec ferveur et une indéfinissable nuance de respect, ils avaient tout dit.

En publiant des extraits de la correspondance de l'étudiant Spring nous avons voulu marquer qu'au seuil de la vie, déjà chimiste distingué, rien ne faisait entrevoir la misanthropie dont parla Max Lohest, à la séance académique de 1924.

S'il s'éloigna des hommes, c'est parce que certains contrecarrèrent ses réalisations. Quand, en 1894, il publia « L'institut de chimie générale de l'Université de Liège » il en offrit un exemplaire à son ami P. Heuse. Le 16 novembre, celui-ci en accusait réception en lui rendant cet hommage : « Je te

(1) Jules Denis fut à la tête des usines Remy à Wygmael, G. Bruylant enseigna la toxicologie à l'Université de Louvain.

remercie infiniment de ton beau livre. Je viens de le parcourir. Tu as été trop bon pour ceux qui ont gâté ta vie. Nous avons, nous tes amis, été témoins de tes luttes et j'affirme, quant à moi, que tu es resté en dessous de la vérité. Mais oublions ces misères et songeons à ceci que, grâce à toi, et à toi seul, la Chimie a enfin, en Belgique, l'Institut qu'elle doit avoir. Entre nous, crois-tu vraiment que ce résultat est quantité négligeable et que, en le poursuivant tu as perdu ton temps? *Entre quatre yeux*, tu n'oserais l'affirmer ».

Puisse cette appréciation d'un profane avoir diminué l'amertume d'un homme dont le travail scientifique a largement enrichi le patrimoine national.

H. HEUSE.

L'Entr'Aide Universitaire Internationale

Sur cette terre tourmentée, des milliers d'hommes ont dû quitter leur foyer, prendre le bâton de pèlerin et chercher asile dans des pays étrangers. Russes blancs, Autrichiens rouges, Espagnols de toutes couleurs, Juifs d'Allemagne et catholiques du Mexique, que d'âmes et de corps en peine.

Le coup est particulièrement douloureux lorsqu'il atteint la jeunesse studieuse. Voici des jeunes hommes qui sur les bancs de l'école apprennent consciencieusement leur besogne de chef. Ils pensent être médecin dans un village, ingénieur dans une usine, juriste dans le prétoire. Une brusque secousse fait effondrer tous ces châteaux de rêves. Des gens qui se préparaient à remplir une mission sociale risquent fort de devenir des révolutionnaires.

Mais la solidarité des intellectuels n'est pas un vain mot. C'est en 1920 que s'est fondé le Comité européen de secours. Puissamment doté de fonds d'origine anglo-saxonne, il est venu en aide aux universitaires victimes de la guerre. En 1925 ce Comité s'est transformé en Entr'Aide Universitaire Internationale, qui est constituée d'un Comité de Patronage, d'une Assemblée internationale, d'un Secrétariat général et de Comités nationaux.

Dans sa réunion du mois d'août 1937, à Nice, l'Assemblée de l'Entr'Aide a, une fois de plus, exprimé le regret que les milieux universitaires belges n'aient pas été associés jusqu'ici plus activement à ses travaux.

En effet, tandis que dans tous les pays voisins et environnants, la France, la Hollande, l'Allemagne, la Suisse, l'Angleterre, des comités nationaux de l'Entr'Aide se développent avec succès, en Belgique, il n'a pas été possible encore d'en constituer un. En présence de cette situation et, forte de l'appui qu'ont bien voulu lui promettre un certain nombre de personnalités universitaires belges, l'Entr'Aide a donc décidé de tenter un nouvel effort, estimant particulièrement regrettable de voir rester en marge d'une organisation qui groupe professeurs, jeunes diplômés, étudiants, de quelque vingt pays, les représentants d'une nation où la science est en si grand honneur, où le niveau des études supérieures est particulièrement élevé, les représentants de la Belgique, où les jeunes intellectuels et les chercheurs désintéressés sont placés dans des conditions de travail plus favorables qu'en aucun autre pays.

Principes pour la formation d'un Comité national

La structure internationale de l'Entr'Aide comporte :

- 1) une assemblée de 15 à 24 membres, se renouvelant par cooptation.
- 2) un Secrétariat général, à Genève.
- 3) des comités nationaux jouissant d'une large indépendance.

Conformément à l'idéal de l'Entr'Aide dont le travail se poursuit en dehors de toute distinction de race, de religion, de convictions politiques, ces comités doivent unir des professeurs, de jeunes diplômés, des étudiants de toutes les tendances.

A l'heure où tant d'idéologies, de systèmes politiques tendent à opposer les hommes les uns aux autres, l'Entr'Aide croit, en effet, remplir sa mission en offrant la possibilité à des intellectuels des milieux les plus divers de se rencontrer sur un terrain neutre, d'apprendre à se connaître et d'échan-

ger leurs vues, sur la base d'une franche camaraderie et dans un esprit de mutuelle tolérance.

Pour être reconnus en qualité de représentants de l'Entr'Aide, les nouveaux comités nationaux doivent être reçus par l'Assemblée, donner leur adhésion à l'idéal et aux principes de notre mouvement, après avoir présenté une liste de membres et des statuts.

Sur la base des documents qui lui sont soumis l'Assemblée décide de l'affiliation du nouveau Comité national, lui déléguant ses pouvoirs pour la représenter dans son pays et s'engageant à la consulter pour toute démarche qu'elle pourrait avoir à y faire.

Programme

La tâche essentielle des Comités nationaux est de représenter l'Entr'Aide dans leur pays, d'y faire connaître son idéal, son travail, ses publications.

De plus, ils sont chargés d'organiser la participation des milieux universitaires nationaux aux conférences et réunions internationales organisées par l'Entr'Aide tout en apportant leur collaboration aux études et enquêtes entreprises par celle-ci.

Sur le plan national, les Comités nationaux sont libres d'entreprendre toutes activités de caractère universitaire pour autant qu'elles soient conformes aux principes de l'Entr'Aide.

Enfin les Comités nationaux contribuent financièrement à l'œuvre de l'Entr'Aide en versant une contribution dont l'importance est fixée en accord avec le Secrétariat général.

Notre essai de réalisation

La Belgique ne pouvait donc demeurer à l'écart de ce mouvement de solidarité humaine. C'eût été d'ailleurs pure ingratitude, car elle en a été la première bénéficiaire.

La Grande Guerre avait laissé chez nous des ruines morales aussi importantes que les ruines matérielles. On craignait que les premières ne se relèvent moins vite que les secondes. Si nous avons vu rapidement nos universités équipées, nos laboratoires outillés, c'est grâce à la collaboration des Américains. Les murs de la bibliothèque de Louvain sont couverts d'inscriptions émouvantes. Celles-ci rappellent les noms des écoles primaires, des collèges et des universités où les petits enfants, les jeunes gens et les jeunes filles se sont cotisés aux Etats-Unis pour venir en aide à leurs camarades belges.

Aujourd'hui la situation a changé. La Belgique a repris son rôle traditionnel de terre d'asile. C'est sur son sol que les intellectuels sont venus trouver la paix. Mais ils ont faim.

Après d'actives démarches de M. André de Blonay, secrétaire général adjoint de l'Entr'Aide, s'est constituée à Bruxelles une commission provisoire dont la tâche était de préparer la formation d'un Comité belge de l'Entr'Aide universitaire internationale.

Voici un an environ que ces efforts ont abouti.

Sous le patronage des quatre recteurs de nos universités, du directeur de l'école de Mons et de M. Félicien Cattier, président de la Fondation Universitaire, s'est constitué, sous la présidence de M. Hoste, ancien Ministre de l'Instruction publique, un Comité belge de l'Entr'Aide Universitaire, affilié à l'organisme international.

La vice-présidence est assumée par MM. Van der Essen, professeur à l'Université de Louvain, Blancaquaert, professeur à l'Université de Gand et Madame Elsa Claes, de la Fédération Nationale des Femmes universitaires.

Le Secrétariat général a été confié à M. Pierre Wigny (Liège) assisté par MM. Allard (Louvain), Kerremans (U. L. B.) et Pée (Gand). M. Laurent, professeur à l'Université de Bruxelles, est trésorier.

Les membres du Comité belge sont : MM. Backvis (U. L. B.), Daels (Gand), Dehousse (Liège), Ganshof (Gand), Gilissen (U. L. B.), Harsin (Liège), Heymans (Gand), R. P. Hublou (Louvain), Kleyskens (Gand), Larock (Liège), Abbé Leclercq (Louvain), Levy (U. L. B.), de Montpellier (Louvain), Motz (U. L. B.), Overath (Liège), Roskam (Liège), G. Smets (U. L. B.), A. Smets (Conf. int. des Etudiants), Van den Bungen (U. L. B.), Vande Weyer (Louvain), Willems (Fondation Universitaire), Recht (U. L. B.).

La naissance de cet organisme a été portée à la connaissance de tous les membres du Corps professoral universitaire belge en octobre 1938 et il s'agit à présent d'associer le plus étroitement possible la masse des étudiants à une action de propagande.

Déjà d'ailleurs, à l'Université de Louvain, grâce à la diligence du R. P. Hublou, une somme de 2000 francs a pu être réunie au moyen de collectes dans les auditoires. Très prochainement, la carte postale réclame, imprimée par l'Entr'Aide, sera mise en vente dans les locaux de l'Université de Liège. Des conférences publiques sont prévues pour cet hiver.

Quel est le programme immédiat ?

Comme chaque année, la conférence annuelle et l'Assemblée, au cours de l'été, ont élaboré le programme d'action que l'Entr'Aide universitaire s'efforcera de réaliser en 1938-1939.

Actions de secours

Les circonstances ont remis le travail de secours au premier plan des activités de l'Entr'Aide. Fidèle à la ligne d'action qui lui a permis, dans le passé, de venir en aide, dans un esprit de complète neutralité politique et sans discrimination

de race ni de religion, à certaines catégories d'étudiants particulièrement frappés, l'Entr'Aide s'est engagée à poursuivre l'effort qu'elle a entrepris l'an dernier en faveur des étudiants chinois victimes de la guerre et des étudiants autrichiens exclus des universités de leur pays.

Pour les étudiants chinois

150.000 francs suisses réunis en 9 mois; près de 1.500 étudiants secourus : tel est le premier bilan de l'action de secours entreprise au mois d'octobre 1937 par l'Entr'Aide en faveur des étudiants chinois.

A. **En Chine.** — Rappelons ici que la distribution de ces fonds a été confiée en Chine à deux comités qui, malgré le bouleversement général du pays du fait de l'invasion étrangère, sont en mesure d'agir d'une façon efficace.

1. *Le Comité pour l'administration en Chine du fonds international d'aide aux étudiants* groupe, sur l'initiative de l'Entr'Aide, une vingtaine de personnalités des milieux universitaires et officiels. Il travaille en contact étroit avec le Ministère de l'Education nationale et son secrétaire est M. Han Lih Wu. Son centre a été récemment transféré de Hankéou à Chunking.

Au cours de ces derniers mois, ce comité est venu en aide, sous forme d'allocations mensuelles, à un millier d'étudiants choisis parmi les plus nécessiteux des trois universités temporaires organisées, avec l'appui du Gouvernement, dans les provinces occidentales de la Chine, à Kunming, Nanchang et Chungking. Son action continuera cet hiver et l'on envisage en outre la construction de foyers et d'auberges pour étudiants qui, dans les nouveaux centres intellectuels, resteront un témoignage durable du geste de solidarité de l'Entr'Aide.

2. *Le Comité national d'aide aux étudiants* a été créé à Shanghai par la Y. M. C. A. et la L. W. C. A. Bénéficiant de l'admirable réseau de collaborateurs que comptent les organisations ci-dessus dans toutes les parties de la Chine, il travaille dans les principaux centres universitaires par l'intermédiaire de comités locaux. Son œuvre de secours a un caractère individuel; chaque cas est soumis à un examen approfondi et nous sommes ainsi assurés de voir les fonds que nous allouons à ce comité utilisés de la façon la plus judicieuse.

Pour satisfaire aux besoins de ces deux comités au cours des mois à venir 235.000 *francs suisses* (1.800.000 francs français environ) seront nécessaires. L'Entr'Aide s'est donné pour but de les réunir et un nouvel appel est à la veille d'être lancé dans plus de 20 pays. En outre, on enverra des dons en nature, en particulier des livres, indispensables aux étudiants pour poursuivre leur travail.

B. Hors de Chine. — Comme l'année dernière également, les comités nationaux viendront en aide ces mois prochains aux étudiants chinois faisant des études hors de leur pays et qui sont, du fait de la guerre, dépourvus de ressources. L'Assemblée a recommandé aux comités nationaux de tenir compte dans leur action du règlement concernant les étudiants chinois à l'étranger que le Ministère de l'Education nationale de Chine a publié au mois de juin dernier. En voici les principales dispositions :

a) Les séjours d'étude à l'étranger sont limités aux étudiants se destinant à des carrières d'utilité immédiate pour la défense nationale (ingénieurs, médecins, officiers, etc.).

b) Les étudiants pourvus de bourses d'études, ou disposant de ressources privées, qui désirent se rendre à l'étranger doivent, pour y être autorisés, posséder une des qualifications suivantes : 1) être diplômés d'une université nationale ou

privée et avoir accompli avec distinction deux années de recherches ou de stage pratique; 2) être diplômés d'une école polytechnique, publique ou privée, et avoir accompli avec distinction quatre années de recherches ou de stage pratique.

c) Les étudiants porteurs d'un certificat du Ministère de l'Education Nationale et ayant séjourné déjà trois années à l'étranger, à la date de publication du présent règlement, sont invités à rentrer en Chine avant le mois de septembre 1938. Ceux qui ne le feront pas, n'auront plus droit à des subsides après cette date. Des exceptions peuvent être faites en faveur d'étudiants dont le travail est d'utilité immédiate pour la défense nationale et pour ceux particulièrement brillants, auxquels un certain temps est nécessaire encore pour achever leurs études. Les demandes doivent être présentées par écrit, par l'intermédiaire d'une ambassade ou d'une légation, et être accompagnées d'une attestation des autorités universitaires.

d) Les étudiants qui ne sont pas porteurs d'un certificat du Ministère de l'Education Nationale n'auront plus droit dorénavant à recevoir de secours. Toutefois, sur attestation d'une légation ou d'une ambassade certifiant l'honnêteté de leurs intentions, la somme nécessaire à leur rapatriement pourra être allouée.

Pour les étudiants exclus des Universités d'Allemagne et d'Autriche. — Au lendemain de l'« Anschluss », l'Entr'Aide a reçu un nouvel afflux de demandes de secours émanant d'étudiants qui, du fait de leurs convictions politiques et religieuses, ou par l'application à l'Autriche de la législation nationale-socialiste, se voyaient privés de toutes possibilités de terminer leurs études dans leur pays. En présence de cette situation, il a été décidé que l'Entr'Aide étendrait aux étudiants autrichiens l'action de secours entreprise en 1933 en faveur des étudiants allemands forcés à l'émigration.

Les circonstances actuelles (obstacles croissants à l'émigration, adhésion d'un nombre grandissant de pays aux mesures antisémites, encombrement des carrières libérales) rendent une aide efficace dans ce domaine très difficile. C'est seulement à des étudiants exceptionnellement brillants et sur le point d'obtenir leur diplôme, que l'Entr'Aide conseille de terminer leurs études. Dans la majorité des cas, elle s'efforce de faciliter aux étudiants leur réorientation, afin de les mettre en mesure d'exercer un métier manuel.

Jusqu'ici, plus de 1.000 demandes ont été reçues à Genève, Londres et New-York, et chaque courrier en apporte de nouvelles.

210.000 francs suisses (1.700.000 francs français environ) sont nécessaires cette année pour cette action de secours. En outre, on s'efforcera d'obtenir, dans certains cas, l'exemption des taxes universitaires et l'hospitalité gratuite.

Coopération intellectuelle

L'activité de ce département se concentrera sur l'organisation d'une série de conférences d'études internationales. Le thème général : « Individu — Communauté — Etat dans la vie sociale et politique contemporaine » fera l'objet de conférences préparatoires bilatérales et d'une conférence multilatérale qui se tiendra en Hollande durant la semaine de Pâques 1939. En dehors de cette série, il a été prévu en outre d'organiser trois rencontres bilatérales : *France-Allemagne*, *Angleterre-Irlande*, *France-Angleterre*, et une V^e Session pour étudiants et jeunes journalistes.

Recherches Universitaires

(Enquêtes et Publications)

Cette année verra paraître le volume que l'Entr'Aide prépare sous le titre de : « *Les Universités extra-européennes* ».

L'enquête sur : « *La liberté de pensée et d'enseignement dans les Universités* » (Academic Freedom) sera poussée plus avant et ses conclusions feront l'objet d'un ouvrage que l'on espère publier fin 1939.

Pour donner suite au vœu de la récente conférence de Lund, une nouvelle enquête sera entreprise sur le sujet : « *Formation générale ou enseignement spécialisé à l'Université* ».

En outre, le département de recherches continuera à étudier : « *Les mouvements des étudiants vers les Universités étrangères* », en vue de consacrer à cette question une étude plus approfondie d'ici à quelque temps.

Camps de travail

L'échange international des participants aux camps de travail, qui cet été a pris un essor réjouissant, continuera à être organisé l'année prochaine, au nom de l'Entr'Aide Universitaire, par l'Union Nationale des Etudiants de Suisse.

Signalons, d'autre part, le projet d'organiser en Belgique, pays où le mouvement des camps de travail est encore peu connu, un camp international dont l'organisation serait assumée par le Comité belge de l'Entr'Aide et l'Union Nationale des Etudiants de Belgique, avec le concours du Secrétariat international de l'Entr'Aide.

* * *

Telle est l'œuvre à laquelle le Comité National s'est associé dans la mesure des moyens dont il dispose. Il appartient à tous les universitaires, étudiants, anciens étudiants, professeurs, etc. de l'encourager dans sa tâche.

C'est avant tout sur le plan national que le Comité belge entend travailler. La Belgique a des tâches particulièrement lourdes à remplir sur son propre sol. Il faut être réaliste. Dans ce petit canton surpeuplé de l'Europe, il ne peut être

question d'immigration permanente. Ceux qui se sont introduits, souvent par fraude, sur notre territoire, ne peuvent y trouver un abri définitif. C'est une halte, une simple étape vers le gîte permanent.

L'Entr'Aide n'entend donc favoriser en aucune façon l'immigration d'étrangers. Dans un esprit positif, elle se préoccupe uniquement des étudiants qui se trouvent nos hôtes en vertu d'un passeport en règle, mais qui par suite de circonstances nouvelles se trouvent dans l'impossibilité d'achever des études régulièrement commencées.

Ainsi limitée, cette tâche constitue pour notre pays un véritable devoir. Ce sont des camarades, parfois des amis anciens, que par solidarité humaine, il faut tirer d'un mauvais pas.

C'est par cet appel aux bonnes volontés toujours si nombreuses chez nous, que le Comité belge entend inaugurer son action (1).

I. S. S.

(1) Le compte de chèques postaux de l'Entr'aide est établie au nom de M. Charles Kerremans, 9, rue du Dalhen, Bruxelles, n^o 701.381.

Chronique

Nominations

Corps professoral

M. D. JACOVLEFF est nommé professeur ordinaire.

M. F. BUREAU est nommé professeur ordinaire.

MM. L. E. HALKIN, R. DEMOULIN et F. VERCAUTEREN sont nommés chargés de cours près la Faculté de Philosophie et Lettres.

Admission à l'éméritat

M. F. MAGNETTE, professeur ordinaire près la Faculté de Philosophie et Lettres, est admis à l'éméritat.

Agrégé

M. H. BRASSEUR, répétiteur près la Faculté des Sciences, est nommé agrégé. Il est autorisé à faire un cours libre sur les applications des Rayons X.

Assistants

M. H. LOUIS est nommé assistant volontaire du cours de constructions du Génie civil.

M. J. SERPE est nommé assistant du cours d'éléments de physique théorique et mathématique.

M. A. RASQUIN est nommé assistant du cours de physique expérimentale.

Mlle F. MOREAU est nommée assistante du cours de chimie générale.

M. R. WEEKERS est nommé assistant volontaire à la clinique ophtalmologique.

M. H. BRABANT est nommé assistant du service de stomatologie.

M. H. HUBERT est nommé assistant du cours d'électricité.

M. A. THIERNESSE est nommé assistant volontaire de la clinique dermatologique.

M. J. DELATTRE, professeur à l'Athénée royal de Seraing, est détaché en qualité d'assistant à la section de Philologie germanique.

M. P. DUPONT, est nommé assistant à la clinique oto-rhino-laryngologique.

M. J. LEGROS est nommé assistant volontaire au service de pédiatrie.

M. F. MONTFORT est nommé assistant volontaire des cours de pharmacodynamique et de pharmacologie.

M. J. DEHALU est nommé assistant volontaire du cours de description des machines.

M. P. COHEUR est nommé assistant volontaire du cours de métallurgie.

Distinctions honorifiques

Officier de l'Ordre de Léopold : L. DAUTREBANDE, P. CHANTRAINE,

H. DE WINIWARTER, V. GOTHOT.

Chevalier de l'Ordre de Léopold : F. BUREAU, D. JACOVLEFF,

J. BREUER, A. GOSSERIES.

Commandeur de l'Ordre de la Couronne : H. BUTTGENBACH,

F. MAGNETTE.

Officier de l'Ordre de la Couronne : A. SCHLAG, E. POLAIN.

Chevalier de l'Ordre de la Couronne : B. VAN DE WALLE.

Table des Matières

<i>Editoriaux</i>	1, 81, 125
E. Witmeur : <i>Impressions de Grèce (août-septembre 1937)</i>	3
J. Brierly : <i>L'avenir du Droit international</i>	48
V. Bohet : <i>Le choix de la seconde langue dans l'enseignement moyen</i>	83
P. H. : <i>L'organisation de l'enseignement supérieur</i>	110
J. Hubaux : <i>La commémoration universitaire liégeoise du bimillénaire d'Auguste</i> .	113
J. Hardy : <i>Le choix de la seconde langue dans l'enseignement moyen</i>	127
V. Bohet : <i>A propos de la seconde langue dans l'enseignement moyen</i>	135
H. Heuse : <i>Walthère Spring, étudiant liégeois à Bonn</i>	139
I. S. S. : <i>L'Entr'aide universitaire internationale</i>	150
<i>Le Centenaire de l'Ecole des Mines</i>	63
<i>Nécrologie</i> : E. Bourgeois, par A. de Rassenfosse.....	117
<i>Assemblée générale ordinaire du 28 mars 1938 : rapports du Secrétaire et du Trésorier, budget et compte</i>	65
<i>Mémoires de licence et thèses de doctorat 1937</i>	72
<i>Chronique</i>	78, 161
